



La légende des Rois Maudits, la funeste malédiction

(mise à jour du billet du 19 mars 2019)

Les Rois Maudits... évoque la fin dramatique des rois Capétiens au 14ème siècle.

Philippe le Bel et ses trois fils : les futurs rois Louis X le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV, maudits à jamais par Jacques de Molay, le grand maître de l'ordre du Temple, qui se vengeait ainsi du haut de son bûcher, le 19 mars 1314 :



« Pape Clément ! juge inique, aurait-il accusé, je t'ajourne à comparaître dans quarante jours devant le tribunal souverain ; Philippe, je t'y appelle dans l'année. » ... Chevalier Guillaume !... Avant un an, je vous cite à paraître au tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste jugement ! Maudits ! Maudits ! Maudits ! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races ! »

Ainsi se serait exclamé Jacques de Molay, le dernier maître des Templiers, au moment de périr sur le bûcher le 19 mars 1314. Telle fut la malédiction que Jacques de Molay, dernier grand maître de l'ordre du Temple, lance depuis son bûcher à ses juges et bourreaux, le pape Clément V, Guillaume de Nogaret et le roi de France Philippe IV dit le Bel, le 19 mars 1314, avant de se faire dévorer par les flammes lors de son supplice sur le bûcher de l'île aux Juifs à Paris,

(pour la petite anecdote, son bûcher était dressé sur île aux juifs qui tirerait son nom d'après des exécutions faites au Moyen-Âge, située entre le jardin du palais de la Cité et le quai des Augustins. Près d'elle était l'île de la Gourdaïne. Ces 2 îles furent concédées par Henri IV à Achille de Harlay, qui les réunit à l'île de la Cité lors de la construction du Pont Neuf, et, plus tard, de la Place Dauphine.)

Du moins est-ce ainsi que le raconte Maurice Druon, auteur de la célèbre saga des « Rois maudits ».

Mais, en réalité, le grand maître serait mort sans un mot pour personne et la puissante Mahaut d'Artois n'aurait jamais été une empoisonneuse... Alors où est le vrai, où est le faux ? Que penser du roi de fer « faux monnayeur », de la funeste malédiction, des « orgies » de la Tour de Nesle, des pratiques magiques à la cour du roi ? Mensonges, trahisons, machinations : et si tout n'était pas faux ?

Fait historique ou mythe inventé de toutes pièces ? En tous cas, le pape comme le roi décédèrent tour à tour dans d'étranges circonstances quelques mois après cette imprécation.

Je vous propose aujourd'hui de revenir sur ce célèbre épisode de l'Histoire de France.

Qui étaient les templiers ?

L'Ordre des Templiers a été institué en 1118 par des croisés français à l'initiative du chevalier champenois Hugues II de Payns dans le but de protéger les pèlerins se rendant dans les lieux saints et défendre les Etats latins d'Orient mis en place par les croisés en Syrie-Palestine comme la principauté d'Antioche ou encore le royaume de Jérusalem. Les statuts de cet ordre furent dressés lors du concile de Troyes en 14 janvier 1128.

L'ordre souverain des Chevaliers du Temple de Jérusalem constituait un ordre religieux militaire très bien organisé qui a accompagné toutes les Croisades.

Pendant deux siècles, les Templiers ont joui des privilèges accordés par les papes, de la reconnaissance des rois successifs, et d'une autorité et d'un prestige inouïs, s'affirmant très vite comme l'un des ordres les plus puissants, et riches, de la chrétienté. De quoi susciter les convoitises et jalousies...

Jacques de Molay, le dernier grand maître

Au moment de sa mort, Jacques de Molay est le 23^e et dernier grand maître de l'Ordre du Templier. Natif de Franche-Comté, Jacques de Molay est né vers 1245 au château de Rahon dans l'actuelle Haute-Saône. Il est admis vers l'an 1265 dans l'Ordre des Templiers et reçu par Imbert de Peraudo, visiteur de France et de Poitou, dans la chapelle du Temple, à Beaune. Il combat en Orient où il se distingue contre les « infidèles ». A la mort du grand maître Guillaume de Beaujeu, il est élu grand maître à l'unanimité.

Il se trouve sur l'île de Chypre lorsqu'il est appelé en France en 1305 par le pape.

Il y arrive avec 60 chevaliers et un trésor inestimable et est reçu par le roi de France Philippe IV, qui le choisit pour parrain de l'un des enfants de France.

Mais peu après son arrivée, les événements prennent une tournure inquiétante pour Jacques de Molay et son Ordre. Leur mort avait été concertée d'avance par Philippe-le-Bel à qui les immenses richesses du Temple portaient ombrage, et qui avait besoin d'argent, ainsi que par Clément V qui peut-être se trouvait engagé malgré lui à seconder ce monarque.

Guillaume de Nogaret maître d'œuvre de la politique royale (1306-1313)

Nogaret fut le premier homme d'État français qui fit appel à l'opinion publique, convoqua systématiquement des assemblées, fit répandre des pamphlets et lança une campagne de pétitions.

L'offensive de 1303 contre Boniface est un modèle du genre. Mais Nogaret demeura souvent à l'arrière-plan, faisant parler ses hommes de confiance, parmi lesquels Guillaume de Plaisians. C'est ce dernier qui harangua la foule dans les jardins du palais et qui prit part à l'interrogatoire des Templiers.

Le 21 juillet 1306, une ordonnance royale, préparée par Nogaret, tenue secrète jusqu'au bout, déclenche l'arrestation, l'incarcération, puis la spoliation totale et l'expulsion des Juifs de France. Il veille en personne à la confiscation des biens juifs et recouvre contre leur

débiteurs, à leur place et à son profit personnel, les créances qu'ils détenaient sur des tiers.

En septembre 1307, quelques jours après l'émission par la chancellerie royale de l'ordre d'arrestation des Templiers (qu'il a probablement rédigé en personne), Nogaret obtient le poste de garde du Sceau, où il succède à Pierre de Belleperche. Il prépare en secret l'arrestation des Templiers, la destruction du Temple et la confiscation des biens.

Il orchestre l'annexion de Lyon en assiégeant l'archevêque Pierre de Savoie, qui détient alors la juridiction temporelle



Ce qui fait que le vieil homme va mourir un mois plus tard.

À la suite de cela, le roi de France Philippe le Bel souhaite un contrôle sur l'Église catholique et de ce fait, il va piloter les élections afin que ce soit un Français qui accède au trône de Saint-Pierre. Et ce sera ainsi Bertrand Gougeon, mieux connu sous le nom de Clément V, qui va accéder à la papauté à Avignon.

Mais une autre puissance religieuse fait de l'ombre à son pouvoir : l'Ordre du Temple placé sous la tutelle et la protection du Pape depuis 1139.

Philippe le Bel avait donc un intérêt à éliminer les Templiers qui constituaient une autorité concurrente au trône de France, il était par ailleurs un lourd débiteur de l'Ordre. L'élimination des Templiers permettait au roi de France de s'accaparer les possessions de l'Ordre tout en liquidant ses propres dettes et en détruisant cet Etat dans l'Etat qu'il ne pouvait tolérer.

Le roi lance rapidement une cabale contre les Templiers, et accumule des charges contre eux. La campagne de diffamation est orchestrée par Guillaume de Nogaret, premier conseiller et Garde des Sceaux, qui supervisera également le procès des Templiers. Le pape Clément V tente d'abord de défendre le Temple, mais en vain il finit par se ranger aux vues du tout-puissant roi de France. Des rumeurs sur le manque de charité et le comportement immoral des membres du Temple commencent à courir, avant qu'ils ne soient finalement accusés d'hérésie.

Jacques de Molay demande une enquête pontificale au pape Clément V pour couper court aux rumeurs, laquelle lui est accordée le 24 août 1307 mais Philippe le Bel n'attend pas les résultats de l'enquête et procède au démantèlement de l'Ordre.

L'arrestation des templiers

Le vendredi 13 octobre 1307 (*certaines affirment que c'est pour cela que le vendredi 13 serait censé porter malheur*), à la même heure et dans toute la France, Philippe IV le Bel, ordonne l'arrestation de tous les Templiers du royaume. Ils sont des milliers. Le roi de fer a décidé d'en finir avec ces moines-chevaliers, reconnaissables à leurs longs manteaux blancs ornés d'une grande croix rouge.

Jacques de Molay est arrêté avec 140 autres Chevaliers à l'Hôtel du Temple sous des chefs d'inculpation douteux. L'opération a été conduite par Guillaume de Nogaret, Garde des Sceaux.

Au même instant, le roi s'emparait des richesses des Templiers. Leurs biens furent saisis et les Templiers livrés aux mains des inquisiteurs qui procédèrent à la torture.

sur la ville. Le coup de force de 1310 est légalisé par le traité de Vienne signé deux ans plus tard.

Dans ce cadre, il lance une campagne de diffamation pour préparer l'opinion. Le vendredi 13 octobre 1307, à l'aube, à l'office des Laudes, il fait arrêter, emprisonner, torturer les Templiers. Puis il orchestre leurs procès en joignant les dépositions faites sous la torture, des faux témoignages, stipendiés, parfois grotesques.

Il meurt en avril 1313, quelques mois avant son collaborateur Guillaume de Plaisians, qui disparaît au mois de décembre de la même année.

Les templiers, victimes d'une machination du roi de France ?

Le roi Philippe IV, qui règne à partir de 1285 s'est appliqué à renforcer le rôle de l'Etat. Il souhaitait asseoir son autorité sur l'Église de France et s'en est pris directement à la papauté, au point d'entrer en conflit ouvert avec le pape Boniface VIII et de frôler l'excommunication. Le pape, qui entretenait d'excellentes relations avec Jacques de Molay, va mourir suite à certaines manigances du roi de France, qui va malmenier un petit peu le pape, notamment en le faisant capturé et molesté.

Le procès dure sept ans, sept années durant lesquelles les Templiers, abandonnés par l'Église, soumis aux tortures de l'Inquisition confessent les crimes dont ils sont accusés, même les plus fantaisistes : crachats sur la croix, sodomie, idolâtrie,

manquement à la charité, comportements dépravés (notamment d'homosexualité entre frères).

Jacques de Molay lui-même aurait confessé sous la torture avant de revenir sur ses aveux et clamer son innocence.

La position du pape a été fluctuante et peu ferme, dans un premier temps, il a soutenu les Templiers, s'est rapidement rangé aux côtés du roi de France.

Clément V décrète l'arrestation des templiers dans toute la chrétienté en novembre 1307, puis décide de stopper l'action des inquisiteurs en février 1308.

Il émet néanmoins la « *bulle Faciens Misericordiam* » le 12 août 1308 qui ouvre le procès de l'Ordre du Temple, puis finalement, sous la pression du roi de France, lors du concile de Vienne le 22 mars 1312, l'Ordre du Temple est dissout par décret irrévocable et valable à perpétuité. A noter que le pape Clément V a volé la victoire au roi de France : l'Ordre n'est pas condamné, mais les Templiers, individuellement, le seront.

Le Pape émet le 3 avril 1312 la « *bulle Ad providam* » annonçant la suppression de l'Ordre. Une autre bulle papale de mai 1312 transfère les biens des templiers à un autre ordre religieux militaire : l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Clément V a cédé face à Philippe le Bel, et choisi de sacrifier les Templiers pour mettre fin à sa querelle avec le roi de France. Pour expliquer l'attitude du Pape, certains affirment que Philippe le Bel aurait procuré à Clément V sa tiare en échange notamment de l'abolition de l'Ordre.

La mort de Jacques de Molay

Le 18 mars 1314, après 7 ans de procès, et autant d'années passées à la prison du Temple, Jacques de Molay, le Grand maître de l'Ordre des Templiers comparait devant ses juges sur le Parvis de Notre Dame, pour obtenir sa sentence, avec Geoffroy de Charnay, précepteur de Normandie, Hugues de Payraud, visiteur général de l'Ordre et Geoffroy de Gonneville, Commandeur d'Aquitaine, devant la cathédrale Notre-Dame pour entendre le verdict du procès. Les juges s'attendaient à ce que Jacques de Molay confirme publiquement ses aveux (extorqués sous la torture).

Cependant, contre toute attente, au lieu de les confirmer, il revient dessus. Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay haranguent alors la foule et clament que les Templiers n'ont commis aucun des crimes dont ils sont accusés. La sentence des juges devient alors la prison à vie.

De fait, considéré comme relapses pour être revenu sur leurs confessions, ils sont condamnés par Philippe IV à être brûlé vif, dès le lendemain même, sur l'île aux juifs à Paris. C'est encore une violation du droit canon. Car la décision devait revenir au pape. Mais Philippe le Bel avait depuis longtemps dépassé ses attributions.

Le lendemain, 19 mars 1314, du haut de son bûcher dressé sur l'île aux Juifs, en face du Palais de la Cité, Jacques de Molay monte sur le bûcher et prononce ses dernières paroles à l'encontre de l'injustice qui frappe à l'ordre en sollicitant la justice divine qui seul connaît la vérité sur l'Ordre du Temple.

La légende de Jacques de Molay se crée lors de cette terrible sentence.

En effet, c'est sur le bûcher qu'il aurait lancé sa terrible malédiction (qui deviendra célèbre grâce au livre de Maurice Druon « *Les Rois Maudits* ») contre le Roi de France, Philippe IV le Bel, le Pape Clément V et le chevalier Guillaume (est-ce le garde du Sceau, Guillaume de Nogaret ?). Son imprécation va s'accomplir en partie* : Clément V meurt rongé par la maladie le 20 avril 1314 et Philippe IV d'un mal mystérieux le 26 novembre de la même année.

**Selon les sources, les informations varient sur la date du décès de Guillaume de Nogaret, garde du Sceau de Philippe le Bel. Certaines donnent le 11 avril 1313, ce qui rend anachronique la malédiction de Jacques de Molay. D'autres donnent le 27 avril 1314...Cependant, son nom a peut-être été confondu avec Guillaume Humbert ou Guillaume de Paris, Grand Inquisiteur de France et confesseur du roi de France qui instruisit à partir de 1307 le procès des Templiers. Il mourut ou disparut étrangement en 1314.*

Ses trois fils, Louis X, Philippe V et Charles IV décéderont au cours des quatorze années suivantes.

Ils s'éteindront sans descendance mâle, mettant fin en 1328 à la lignée directe des Capétiens et entraînant une importante crise successorale à l'origine de la Guerre de 100 ans. Celle-ci voit s'opposer dans un premier temps, Philippe de Valois (neveu de Philippe le Bel), Edouard III, roi d'Angleterre (petit-fils de Philippe IV le Bel) et Philippe d'Evreux (demi-frère de Philippe IV). Finalement, les Pairs du Royaume de France choisissent en août 1328, Philippe de Valois (Capétien indirect), qui deviendra Philippe V dit « *le roi trouvé* ».

La malédiction de Jacques de Molay : véritable malédiction ou simple fantasme ?

Donnant forme et force à la légende, le pape Clément V meurt le 20 avril 1314 d'étouffement et le roi Philippe le Bel décède dans la nuit du 26 au 27 novembre 1314, probablement à la suite d'un accident vasculaire cérébral. Ses trois fils, Louis X le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV le Bel, mourront précocement et successivement sans laisser d'héritiers mâles, éteignant ainsi la lignée des Capétiens directs.

Cependant, Clément V était déjà malade, Guillaume de Nogaret est mort en 1313, soit un an avant le bûcher de Jacques de Molay. Quant à Philippe le Bel, il succombe après une longue agonie faisant suite à une chute de cheval à la chasse. Il n'y a pas eu de treizième génération pour les races du Pape Clément (et pour cause !) ni pour celle de Guillaume de Nogaret.

La dynastie capétienne s'est poursuivie pendant et après la guerre de Cent Ans, à travers la branche des Valois puis celle des Bourbons. La treizième génération des descendants de Philippe le Bel correspond aux petits-enfants de Louis XIV dont l'espérance de vie fut normale pour l'époque.

Il semblerait que cette histoire de malédiction de Jacques de Molay convoquant le roi de France et le pape devant le tribunal de Dieu avant un an ne soit qu'une légende séduisante. En réalité, l'idée daterait de 1330 avec Ferrero

de Ferretis, qui rapporte qu'un templier, mais pas Jacques de Molay, brûlé après le concile de Vienne de 1312, se serait écrié devant le pape : « *Dans un an et un jour, avec Philippe responsable aussi de cela, tu comparaitras pour répondre à mes objections et donner ta défense* ».

Au XVIe siècle, l'historien italien, Paolo Emilio, dans son « *De rebus gestis francorum* » (1548), dramatise l'exécution de Jacques de Molay en lui faisant prononcer une malédiction contre le roi de France. Selon Geoffroy de Paris, clerc à la chancellerie royale et auteur d'une chronique, présent au moment du supplice, Jacques de Molay aurait crié sur le bûcher « *Dieu sait qui a tort et a péché : et s'abattra bientôt le malheur sur ceux qui nous condamnent à tort. Dieu vengera notre mort* ».

Mais ni le roi de France Philippe le Bel ni le pape Clément V n'auraient été explicitement nommés. Ce n'est donc qu'au XVIe, voire XVIIe siècle que l'idée d'une malédiction se cristallise autour de Jacques de Molay.

Le mouvement s'amplifie au XVIIIe siècle avec le développement de la Franc-Maçonnerie qui s'inscrit dans la filiation des Templiers et les Lumières et la Révolution qui s'empare de l'idée d'une monarchie maudite et dégénérée.

Une « vengeance de Dieu » ?

Pourquoi la malédiction prêtée à Jacques de Molay a-t-elle connu une telle postérité ? « *Clément V meurt le 30 avril 1314, puis Philippe le Bel le 29 novembre de la même année* », rapporte Xavier Héлары, professeur d'histoire du Moyen-Âge à l'université Jean-Moulin.

Cette conjonction apparaît comme une forme de malédiction immanente, de vengeance de Dieu. Quant à Guillaume de Nogaret, il meurt lui aussi... mais en avril 1313, soit un an avant le bûcher de Jacques de Molay. « *Clément V était malade, mais Philippe le Bel encore jeune : il n'avait que 46 ans. Il fait une chute de cheval à la chasse, peut-être frappé d'un AVC. Il est paralysé, puis il est transporté jusqu'à Fontainebleau où il finit par mourir.* »

Certes, il n'est pas si rare de mourir à 40 ans au XIVème siècle. Mais le sort semble aussi s'acharner sur les fils de Philippe le Bel. Le premier, Louis X, meurt en 1316 à l'âge de 26 ans, d'un refroidissement de poitrine après une séance de jeu de paume. La comtesse Mahaut d'Artois est accusée d'empoisonnement, mais finalement acquittée, et les causes de la mort du roi ne sont pas élucidées. « *Vu les connaissances médicales de l'époque, il n'est pas si étonnant qu'il soit mort accidentellement* », relativise Xavier Héлары.

Son frère Philippe assume la régence au nom du fils de Louis X, dont la femme était enceinte au moment de sa mort. Mais le petit Jean Ier, dit « *le Posthume* », ne survit que quatre jours. Là aussi, Mahaut d'Artois, marraine du bébé a été accusée de l'avoir empoisonné : c'est la première fois, dans l'histoire de la dynastie capétienne, que le roi de France meurt sans héritier mâle.

La couronne échoit donc à Philippe, le deuxième frère, qui devient Philippe V le Long.

Des fins prématurées de Philippe V et Charles IV à la guerre de Cent Ans

Celle-ci ne lui porte pas plus bonheur qu'à son frère. Atteint de fièvre et de dysenterie à partir de l'été 1321, Philippe V* agonise à petit feu jusqu'au mois de janvier 1322, où il meurt à l'âge de 29 ans. Lui non plus n'a pas de descendant mâle.

« Philippe (le Long) gagna sa cause, qui au fond était bonne, par des raisons absurdes. Il alléguait en sa faveur la vieille loi allemande des Francs qui excluait les filles de la terre salique. Il soutint que la couronne de France était un trop noble fief pour « tomber en quenouille », argument féodal dont l'effet fut pourtant de ruiner la féodalité. »*

*** expression méprisante, indiquant que le bien aboutissait dans des mains tout juste bonnes aux travaux ménagers, dont le filage de la quenouille, le mot ayant, par métonymie, désigné ensuite la matière textile qui entourait l'extrémité de la quenouille (le bâton lui-même).*

C'est donc son frère cadet qui lui succède, Charles IV le Bel. Celui-ci meurt à son tour de maladie en 1328, à 33 ans, alors que sa femme est enceinte. Mais la veuve n'accouche que d'une fille, et le vivier d'héritiers mâles de Philippe le Bel s'est tari. « *Aucune de ces morts en soi n'a tellement surpris les gens*, commente Xavier Hélyar. *Les rois mouraient jeunes, en ce temps-là. Ce qui a surpris, c'est que les trois meurent les uns après les autres, de façon prématurée.* »

En l'absence de loi claire en matière de succession, c'est Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel, qui est élu pour remplacer Charles IV.

Mais en 1337, Édouard III d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, revendique à son tour le trône de France, ce qui déclenchera plus tard la guerre de Cent Ans.

Pour certains, il n'y aura donc pas de treizième génération, ni du pape Clément, ni pour Guillaume de Nogaret, mais pour Philippe le Bel, la dynastie capétienne se poursuit pendant et après la guerre de Cent Ans, à travers la branche des Valois et celle des Bourbons.

La treizième génération des descendants de Philippe le Bel correspond aux petits-enfants de Louis XIV, jusqu'à Louis XVI guillotiné par la Révolution française bien que certains notent qu'il s'agit d'une légende populaire, factuellement fautive et qui donne à la malédiction de Jacques de Molay une conclusion bien plus satisfaisante.

Peut-être que Maurice Druon a fait le même calcul que le mien.

Mais cette légende de la malédiction du grand-maître allait s'avérer exacte quant aux calculs.

En effet, je me suis posée la question : « *comment Maurice Druon a-t-il pu faire dire à Jacques de Molay – jusqu'à la 13ème génération de vos races* ». Donc, je me suis penchée sur tous les rois de France depuis Philippe le Bel et j'ai établi la liste jointe en bas de ce billet. A noter que j'en ai pas tenu compte des rois ayant eu des héritiers directs, mais des rois ayant dû passer le royaume à des colatéraux (frères, cousins, petits-enfants ou arrière-petits-fils etc)

Pour le reste, ceux sont des inventions de XIXème siècle comme une lettre qu'aurait reçue Louis XVI très explicite : « *Maudits, vous serez Maudits jusqu'à la 13ème génération, vous arrivez t'il, votre Majesté, de penser aux dernières paroles des Templiers sur le bûcher, vous qui êtes justement la 13e génération ?* ».

Et la dernière vision de Louis XVI allongé sous la guillotine serra-t-elle celle d'un fantôme vêtu d'un Blanc Manteau, aux longs cheveux. C'est tout du moins ce qu'affirme la légende...

Conclusion : La fin d'une époque

Alors, pour conclure, l'Ordre du Temple était-il coupable ou innocent ?

Certains ont considéré que Jacques de Molay était un mauvais grand maître et que c'est à cause de lui que l'Ordre a été condamné.

Ce jugement semble un petit peu péremptoire et même totalement arbitraire : Jacques de Molay fut un homme de son temps, un homme des croisades. Son seul et unique objectif était la grandeur de l'Ordre et la reconquête de la Terre sainte.

La chute de l'Ordre du Temple fait l'objet d'une polémique. Elle serait le fait du roi de France Philippe IV Le Bel, qui

aurait agi dans le but unique de s'approprier le trésor des Templiers.

Cependant, les raisons pour lesquelles l'Ordre a été éliminé sont sûrement plus complexes :

- L'une des premières raisons fut la perte de la ville de Saint-Jean d'Acre, qui entraîna celle de la Terre sainte. En effet, les croisés perdirent Acre à l'issue d'un siège sanglant. A la suite de quoi la question de l'utilité de l'Ordre du Temple s'est posée car il avait été créé à l'origine pour défendre les pèlerins allant à Jérusalem sur le tombeau du Christ. Ayant perdu la Terre sainte, et donc la raison même de leur existence, une partie de l'Ordre se pervertit.
- Certes, l'accusation d'hérésie était infondée. Mais comme dans toute collectivité, il existait des comportements individuels déviants et des traditions parfois malsaines.
- Cependant, pour nombre d'historiens, les motivations du roi de France sont ailleurs. Philippe le Bel est le dernier des Capétiens ; la souveraineté de l'État commence à s'affirmer. Pour lui, une institution indépendante et internationale de 15 000 hommes est une menace.
- Par ailleurs, les finances de l'État étaient au plus bas et l'on se rappelle que le roi avait énormément besoin d'argent pour doter ses filles à marier. Et l'État est un lourd débiteur de l'Ordre.
- Enfin certains historiens prêtent également une part de responsabilité dans la perte de l'Ordre à Jacques de Molay lui-même. En effet, suite à sa défaite à Acre, le projet d'une croisade germa dans l'esprit de certains rois chrétiens, et surtout dans celui du pape Clément V, qui désirait également une fusion des deux ordres militaires les plus puissants de Terre sainte (les Hospitaliers et l'Ordre du Temple). Ce que refusa le maître, qui craignait que l'Ordre du Temple ne soit fondu dans celui des Hospitaliers.

Néanmoins, il a été confronté à une situation qu'aucun grand maître avant lui n'avait eu à vivre.

Peut-être qu'un autre homme, plus diplomate aurait été plus en mesure de protéger l'Ordre du Temple face au procès qui leur sera intenté. Néanmoins, Jacques de Molay était un homme de terrain, un homme de l'Orient, un homme de la croisade et de la reconquête de la Terre sainte.

Ce n'était pas un politicien, ce n'était pas un homme préparé aux manigances politiques de la royauté, qui elle-même en avait fini avec l'âge des croisades et qui donc voulait en finir avec l'Ordre du Temple.

Cette puissance à l'intérieur de l'État a été l'élément décisif qui a poussé Philippe le Bel à se débarrasser d'eux.

Il y avait plusieurs raisons :

- Tout d'abord, le but était d'affaiblir la papauté,
- mais également d'améliorer ses finances, en s'appropriant les richesses du Temple,
- mais surtout d'éviter la création d'un État dans l'état. Car il est vrai que les Templiers possédaient énormément de commanderies sur le sol français et de ce fait, une large portion du territoire.

Jacques de Molay, quant à lui, restera pour l'éternité l'une des figures centrales du Moyen-Age, marquant la fin d'une époque en tant que dernier grand maître de l'Ordre du Temple. Ce fameux Ordre de moines chevaliers qui excite tant l'imaginaire et qui véhicule tant de fantasmes. Son souvenir restera au-delà des siècles.

Les 13 générations de la malédiction des Templiers

Le grand dernier Grand Maître, Jacques de Molay durant sa terrible agonie dans les flammes, aurait émit une malédiction à l'endroit du Roi Philippe IV le Bel et de sa descendance en maudissant la dynastie capétienne jusqu'à la 13eme génération de sa race.

À noter que cette thèse (très très romancée de Maurice Druon dans «Les Rois Maudits») n'est étayée par aucun ouvrage, aucun témoignage d'époque.

Mais en se penchant sur cette question, et cette tragédie, et en se basant sur l'Histoire, quelque peu sur la Légende voire la Petite Histoire..., il faut avouer que même si on n'y croit pas, cela laisse tout de même perplexe ! comme on dit en Italie *"si non e verro e ben trovato..."*

Cette liste présente bien des côtés d'étrangetés et de bizarreries, mais n'est pas normale et évidente lorsque l'on parle du Temple, des Templiers et de leurs mystères.

Toujours est-il bon de se souvenir qu'une « Malédiction », d'où qu'elle vienne n'est pas toujours à prendre au sérieux...

Point de départ de la « malédiction » : Bingo !!

Bon, je pense que d'autres que moi ont fait cette liste (peut-être même Maurice Druon) que je vous propose :

- Pape Clément décède le 20 avril 1314 sûrement d'un cancer de l'intestin
- Guillaume de Nogaret, l'âme damnée de Philippe le Bel est décédé un an avant Jacques de Molay bien qu'il fasse partie de la malédiction vue par Druon ?????.
- Philippe IV le Bel : meurt à 46 ans le 29 novembre 1314 dans d'atroces souffrances à Fontainebleau, disant que les diables le tiraient par les pieds, ceci 8 mois et 20 jours après le bûcher, c'est-à-dire dans l'année même désignée par Jacques de Molay à comparaître devant le Tribunal de Dieu, en compagnie du Pape Clément V lequel attendait Philippe depuis le 20 avril 1314, un mois donc après le fatal bûcher.

Première Génération :

Louis X le Hutin : (dit également le Querelleur) meurt à 27 ans d'un refroidissement, se lavant à l'eau glacée après une partie de jeu de Paume endiablée. Ceci sans doute afin d'oublier qu'il avait fait étrangler son épouse et Reine Marguerite de Bourgogne suite aux affaires de la Tour de Nesle...

Jean 1er le Posthume : fils de Louis X, meurt à 5 jours, sans doute empoisonné lors de son baptême par Mahaut d'Artois.

Philippe V le Long : frère de Louis X, meurt à 28 ans de dysenterie à cause d'une eau empoisonnée peut être par des proches de lépreux. Ses 2 fils sont quant à eux mort en bas-âge.

Charles IV le Bel : frère de Louis X et Philippe V, meurt à 33 ans de tuberculose, sa seconde femme, Marie de Luxembourg disparaît avec un enfant mâle (elle était enceinte) après un accident de char en rentrant au château royal. Avec lui s'éteint la race des Capétiens directs.

Philippe VI de Valois : premier des capétiens indirects (maison de Valois), dit «Philippe le Fortuné» par ses sujets, et surnommé «le roi trouvé» par les Flamands. cousin des 3 précédents et neveu de Philippe IV par son père Charles de Valois (frère cadet de Philippe le Bel.) meurt à 57 ans d'un mal inconnu.

Ce sera le début de la guerre de 100 ans, et de la Grande Peste Noire.

Deuxième Génération :

Jean II le Bon : fils de Philippe VI, et le second souverain issu de la maison capétienne de Valois meurt à 45 ans, prisonnier des Anglais, ceci après le désastre de Poitiers.

Troisième Génération :

Charles V le Sage : fils de Jean II le Bon meurt à 42 ans de faiblesse, il charge Du Guesclin de porter son armure en son nom ; il se fera d'ailleurs enterrer à ses côtés à Saint Denis par reconnaissance.

Quatrième Génération :

Charles VI dit «le Bien-Aimé», devenu «le Fou» ou «le Fol» (un schizophrène sur le trône de France) comme il a été surnommé au XIXe siècle : fils de Charles V et quatrième roi de la branche dite de Valois de la dynastie capétienne,

meurt à 54 ans dans un état de folie dans les bras compatissants de sa «Petite Reine» Odette de Champdivers, appelée auprès du pauvre Fol par la très néfaste Isabeau de Bavière, la véritable Reine de France.

Cinquième Génération :

Charles VII le Victorieux ou encore «Charles le Bien Servi», : fils de Charles VI, meurt à 58 de faim et d'inanition suite à un abcès dentaire, regrettant sans doute d'avoir abandonné Jeanne d'Arc à l'Anglais sans faire le moindre geste en sa faveur, et pourtant il lui devait en grande partie son royaume.

Sixième Génération :

Louis XI le Prudent : fils de Charles VII et sixième roi de la branche dite de Valois (Valois directs) de la dynastie capétienne, meurt à 60 ans de congestion cérébrale après s'être enfermé pendant plusieurs années en son château de Plessy les Tours «sentant venir la Mort» Il ne repose pas à Saint Denis, mais à Cléry Saint André en compagnie de sa Reine Charlotte de Savoie et de Dunois.

Septième Génération :

Charles VIII l'Affable : seul fils de Louis XI, meurt à 28 ans en son château d'Amboise heurtant son front sur une porte basse en ayant glissé sur un excrément humain. Tous ses enfants étant morts en bas âge, sa veuve Anne de Bretagne devra épouser son cousin Louis d'Orléans.

Louis XII le Père du Peuple : petit-fils du duc Louis Ier d'Orléans (frère cadet du roi Charles VI) et arrière petit-fils de Charles V meurt à 52 ans de luxure épousant Marie, sœur d'Henry VIII d'Angleterre, elle-même âgée de 16 ans. Désirant à toute force un héritier, il s'épuise auprès de sa jeune Reine..... et meurt au bout de trois mois.

François 1er : Fils de Charles d'Angoulême il appartient à la branche de Valois-Angoulême de la dynastie capétienne. Cousin et gendre de Louis XII meurt à 53 ans de la Syphilis après 9 années d'atroces souffrances.

Huitième Génération :

Henry II : 2 eme fils de François 1er, à la mort du Dauphin François de Bretagne, meurt à 40 ans d'un coup de lance dans l'œil au cours d'un tournoi. Nostradamus prédira : « En Champ Bellique par Singulier Duelle, dans Cage d'Or les Yeux lui Crèvera »

neuvième Génération :

François II : fils aîné d'Henri II meurt à 16 ans d'un flux d'oreilles, sans doute empoisonné, on oubliera même d'organiser ses funérailles ; il laissera une jeune et belle reine qui aura elle aussi un destin tragique : Marie Stuart...Louis (1549-1550), duc d'Orléans ; mort en bas-âge 2eme fils d'Henri II

Charles IX : frère de François II et 3eme fils de Henri II, meurt à 24 ans de remords suite à la Saint Barthélémy, voyant des Fantômes, ceci pendant 2 années d'agonie.

Henry III : 4eme fils de Henri II, le dernier roi de la dynastie des Valois, meurt à 38 ans, poignardé sur sa chaise percée en présence de ses Mignons...

Henry IV le Grand : Henri de Bourbon premier souverain de la branche dite de Bourbon de la dynastie capétienne meurt à 57 ans, assassiné par Ravallac rue de la Ferronnerie, en disant : «ce n'est rien»...

dixième Génération :

Louis XIII le Juste : fils d'Henri IV meurt à 42 ans de tuberculose, le jour anniversaire de la mort de son Père Henry IV.

onzième Génération :

Louis XIV le Grand ou le Roi Soleil : fils de Louis XIII, meurt à 77 ans (en 1715) dans ses excréments, en fauteuil roulant pourrissant de gangrène et miné par la goutte.

Louis XIV eut six enfants légitimes dont Louis de France (né en 1661, décédé en 1711), l'aîné et seul enfant à atteindre l'âge adulte.

Il eut lui-même trois enfants : Louis (né en 1682, décédé en 1712 avant son grand-père Louis XIV), Philippe (né en 1683 et décédé en 1746 duc d'Anjou, puis roi d'Espagne sous le nom de Philippe V) et Charles (né en 1686 et décédé en 1714 également avant son grand-père Louis XIV).

douzième Génération :

Louis XV le Bien Aimé : né en 1710 qui devait succéder à Louis XIV, est son arrière-petit-fils. Il est le troisième fils de Louis de France, duc de Bourgogne (celui décédé en 1712) surnommé le Petit Dauphin, et à ce titre, le quatrième

prince en ligne successorale. De ses deux frères aînés, également prénommés Louis (le premier duc de Bretagne) mort en 1705 à l'âge d'un an, le second (repreant le titre de duc de Bretagne), est né en 1707.

Louis XV meurt à 64 ans (en 1774) de la Petite Vérole, son cortège funèbre est maudit par la foule et reçoit des pierres, le tout de nuit...

Il a eu 10 enfants légitimes dont 2 garçons : l'aîné le Dauphin Louis-Ferdinand (né en 1729-décédé en 1765 avant son père), et Philippe-Louis de France en 1730 qui décédera à 3 ans.

Le Dauphin, qui ne régnera jamais, est le père de Louis-Auguste XVI (l'aîné), Louis-Stanislas XVIII et Charles-Philippe X.

treizième génération :

Louis-Auguste XVI : 3eme petit fils (ses 2 frères aînés étant morts en bas âge) de Louis XV meurt à 39 ans, guillotiné (il avait lui-même autorisé ce mode d'exécution par humanisme). Il faut se souvenir qu'il était prisonnier dans la tour du Temple, et, qu'il aurait reçu la visite de quelqu'un qui lui aurait dit : « *souviens-toi des Templiers* »; Il a été rapporté également qu'au moment de l'exécution de Louis XVI, un homme se serait écrié dans la foule : « *Jacques de Molay, tu es vengé!* ».

Louis XVII: fils de Louis XVI, meurt à 10 ans dans la tour du Temple de diverses maladies et sans doute d'alcoolisme (du fait de Simon).

Louis-Stanislas Xavier de France XVIII est le frère cadet de Louis XVI. Il a été roi de France et de Navarre d'avril 1814 à mars 1815 puis de juillet 1815 à sa mort en septembre 1824.

Charles X est roi de France et de Navarre de 1824 à 1830. Il est le 2eme et dernier roi de France de la Restauration (1814-1830). 5eme fils du Dauphin Louis-Ferdinand, il est le dernier petit-fils de Louis XV, succédant à ses 2 frères Louis XVI et Louis XVIII. Il est le roi de France le plus âgé, à son avènement (66 ans) comme à son décès (79 ans).

Louis-Philippe Ier : était le dernier roi de France (avec le titre de Roi des Français) et successeur de Charles X, cousin de ce dernier.

Sources :

L'Histoire /Larousse, La France Mystérieuse/ Guides Noirs, Le Robert, Dictionnaire Chronologique des Papes/Maxi poche, Récits et Légendes Lieux Mystérieux/Maxi poche, Les Oracles de Nostradamus/Jean de Bonnot, Le Procès des Templiers/Texto, Généalogie des Rois de France/Ouest-France, Les Reines de France/Librio, Histoires et Récits Insolites, Quid, Wikipedia...

<https://croix-templiers.com/blogs/blog-templiers/jacques-de-molay-le-dernier-grand-maitre>

<https://www.geo.fr/histoire/philippe-le-bel-et-ses-descendants-des-rois-maudits-202749>

<https://www.savoiireculture.com/tous-maudits-jacques-de-molay/>

<https://www.expressio.fr/expressions/tomber-en-quenouille>

<https://ministere dumystere.wordpress.com/2021/03/28/la-legende-des-rois-maudits/>

<http://vdaucourt.free.fr/Mothisto/Molay/Molay.htm>

<http://www.polyxenia.net/pourquoi-jacques-de-molay-a-t-il-ete-brule-p1176072>